



**MAISON DE LA CÉRAMIQUE  
DU PAYS DE DIEULEFIT**

Parc de la Baume  
26220 - DIEULEFIT

Se former tout au long de sa vie professionnelle est important. Le rôle de notre structure, en tant que pôle de formation, est de vous proposer de porter un nouveau regard sur votre production, en vous permettant d'acquérir de nouvelles techniques et méthodologies ou d'approfondir vos connaissances afin de faire évoluer votre production.

Pour cela, nous vous proposons un ensemble de stages sur différents thèmes, en lien avec la technologie céramique.

Ces stages entrent dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue à l'article L6313-1 du code du travail.

**Céramistes,  
vous cotisez pour la  
formation  
Utilisez vos droits !**

**Stages  
Céramistes  
Professionnels  
2019**

**Actualités des stages sur :**

[www.maisondelaceramique.fr/  
formation\\_professionnels.php](http://www.maisondelaceramique.fr/formation_professionnels.php)

**MAISON DE LA CÉRAMIQUE  
DU PAYS DE DIEULEFIT**

Parc de la Baume – 26 220 Dieulefit

Tél. : 04 75 50 20 98

[info@maisondelaceramique.fr](mailto:info@maisondelaceramique.fr)

## SCULPTURE / INSTALLATION

**Adeline CONTRERAS**

<https://www.adelinecontreras.fr/>

**Du 12 au 14 février et du 27 au 29 mars**

**Durée : 42h**

Nous aborderons la sculpture et l'installation à travers une recherche plastique mettant en œuvre des matériaux composites, tels que céramique, tissu, végétaux, fil de fer..., avec une découverte ou un approfondissement des techniques d'assemblage et de mise en volume propres à chaque matière (modelage, façonnage main, couture, nouage, vannerie torsadée...).

Du fait des contraintes techniques de chaque matière, le stage se fait en deux temps (séchage et cuisson des éléments céramiques).

**Limite d'inscription : 28/01/19**

## UTILITAIRE !

**Fabrice GIBILARO**

<http://www.f-gibilaro.com/>

**Du 18 au 22 février**

**Durée : 35h**

De l'analyse de votre production en cours, nous pourrons dégager un axe de recherche qui vous permettra de faire évoluer un objet de votre gamme ou de développer un nouvel objet.

## MODELAGE GRANDES PIÈCES

**Gisèle BUTHOD-GARÇON**

<http://www.gisele-buthod-garcon.com/>

**Du 25 février au 1er mars**

**Durée : 35h**

Elaborer et façonner des pièces de grandes dimensions dans des mises en œuvre particulières et ingénieuses, basée sur des savoir-faire traditionnels dont nous prendrons connaissance, tout en voyageant.

## SPONTANÉITÉ

### FORME ET COULEUR

**Marianne CASTELLY**

<https://mariannecastelly.wordpress.com/>

**Du 04 au 08 mars**

**Durée : 35h**

Le temps de ce stage, nous explorerons en toute liberté, le travail de la forme (modelage) et de la couleur (engobes et colorants) sur des terres de haute température. Il s'agira de progressivement se libérer de nos habitudes pour aborder la terre dans un esprit ludique, spontané et décomplexé.

## MODELAGE PLATRE

**Thierry BREUVART**

<https://thierrybreuvart.jimdo.com/>

**Du 04 au 08 mars**

**Durée : 35h**

Réaliser vous-même des moules simples ou complexes, en lien avec votre projet ou votre production habituelle, afin de développer une fabrication de petites ou moyennes séries, ou de réaliser des moules simples pour une production de formes uniques.

## BIJOU CÉRAMIQUE

**Technique niveau 2**

**Delphine ISKANDAR**

<http://www.delphine-iskandar.com>

**Du 11 au 16 mars**

**Durée : 42h**

Pour progresser dans votre pratique du bijou, nous vous proposons ici de perfectionner les techniques de montage et de soudure de l'argent, d'affirmer et pousser l'univers artistique d'une ou plusieurs collections de bijoux.

## PENSER LE DÉCOR

**Nathalie HUBERT**

<https://www.nathalie-hubert.com/>

**Du 18 au 22 mars**

**Durée : 35h**

Nous allons questionner le moment qui précède le geste du décor et découvrir ensemble des solutions très pratiques pour surmonter les obstacles techniques et créatifs qui sont liés à ce geste.

## TERRE CRUE ET VÉGÉTAUX

**pour sculpture et installation**

**Jane NORBURY**

[www.janenorbury.com/index.htm](http://www.janenorbury.com/index.htm)

**Du 22 au 26 avril**

**Durée : 35h**

Nous travaillerons dans le parc de la Maison de la Céramique ou dans un lieu en pleine nature, riche en argiles, terres et matériaux naturels variés qui nous permettront de développer une pratique de l'installation ou de la sculpture faite en terre crue à l'aide de techniques spécifiques : amalgames terre/végétaux (pulpe de papier, paille, feuilles...).

A l'attention des sculpteurs et céramistes.

## HARMONIE COULEUR / MATIÈRE

**Juana MAILLOT**

<http://juanamaillot.wixsite.com/juana-maillot>

**Du 23 au 26 avril**

**Durée : 28h**

Concevoir une gamme couleur en fonction d'un matériau, d'une forme, d'une technique, d'un univers... Ce stage vous apportera les bases chromatiques et techniques pour sensibiliser votre regard, composer/équilibrer votre palette, nommer vos couleurs et leur donner forme et sens dans votre travail céramique.

## EMAIL

Xavier DUROSELLE

<http://www.xduroselle.com/>

**Du 27 au 31 mai**

**Durée : 35h**

Partant de votre connaissance des problématiques de cuisson des glaçures, nous consoliderons durablement ces techniques essentielles à la céramique.

## TRANSMETTRE UN SAVOIR-FAIRE

Adeline CONTRERAS

<https://www.adelinecontreras.fr/>

**Du 27 au 31 mai**

**Durée : 35h**

Nous travaillerons à la réflexion et la mise en pratique de différentes approches pédagogiques en fonction d'un public visé (outils pédagogiques). Nous verrons comment mettre en place des projets avec et dans des structures, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire. En s'appuyant sur ces connaissances, nous nous mettrons en situation d'intervention.

## LA PRATIQUE PHOTOGRAPHIQUE,

appliquée à la céramique

Rébecca PINOS

<http://les-mains-libres.com/rebecca-pinos/>

**Du 12 au 15 juin**

**Durée : 28h**

Ce stage est une première approche pratique : définir des réglages de prise de vue efficaces, comprendre les bases de la retouche (niveaux, cadre, compression de l'image pour le web).

De la mise en scène en extérieur en passant par l'installation d'un studio avec un éclairage sommaire, vous apprendrez comment appréhender la lumière face aux volumes et aux matières céramiques, et ainsi mieux valoriser vos pièces.

## BIJOU CÉRAMIQUE

Création et réalisation

Delphine ISKANDAR

<http://www.delphine-iskandar.com>

**Du 17 au 22 juin**

**Durée : 42h**

Pour développer sa créativité dans le domaine du bijou céramique et s'initier ou perfectionner les bases du montage dans le but de développer son activité par l'élargissement et le renouvellement de sa gamme.

## Renseignements et inscriptions en dernière page

Afin de permettre une organisation optimum des stages, merci de vous inscrire le plus tôt possible, en renvoyant la fiche d'inscription .

La liste du matériel qui peut vous être demandé d'amener à des fins pédagogiques (pièces de votre production....) vous est communiquée avant le stage.

## Validation des Acquis de l'Expérience ou VAE

La VAE s'adresse aux céramistes qui souhaitent, par cette démarche, formaliser une reconnaissance de leurs compétences professionnelles acquises par la pratique du métier lorsqu'elles n'ont pas été validées lors d'une formation.

Valider son expérience n'est pas un examen ou une formation. Son principe repose sur le présupposé que vous avez les compétences et les connaissances théoriques et pratiques requises pour obtenir, sans formation, préalable, le titre de « Céramiste » de niveau III (bac +2).

La VAE ne demande aucun diplôme, niveau ou qualification, puisqu'elle se base uniquement sur votre pratique de métier.

La VAE est accessible aux céramistes professionnels qui exerce depuis au moins 1 an, dans les conditions mettant en œuvre l'ensemble des capacités requises pour obtenir le titre .

La démarche de VAE entre dans la catégorie des formations et à ce titre, des financements sont possibles.

**Renseignements sur :**

[http://www.maisondelaceramique.fr/formation\\_vae.php](http://www.maisondelaceramique.fr/formation_vae.php)

Et auprès de Marion Boisjeol,  
Responsable de formation,  
04 75 50 50 84,

[formation@maisondelaceramique.fr](mailto:formation@maisondelaceramique.fr)



## Conditions générales de vente

### ARTICLE 1 : Désignation

**La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit**, Rue des Reymonds, Parc de la Baume, 26220 DIEULEFIT, représentée par **Madame LOCATELLI Nadège, Directrice** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la céramique. Elle dispense des formations destinées aux céramistes professionnels dans ses locaux. C'est dans le respect de cette condition que les présents documents (devis et conditions de ventes,) sont adressés au client.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

**Stagiaire**, toute personne physique qui passe commande, s'inscrit et participe à un stage de formation professionnelle auprès de **La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit**.

**Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit**.

**OPCA** : organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### ARTICLE 2 : Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la prestation de formation, engagée par **La MDC du Pays de Dieulefit** pour le compte du **client**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente complètent et précisent le contrat individuel de formation du **stagiaire** et prévalent sur tout autre document du **client**.

Suivant le mode de financement de la formation, **le client et le stagiaire** peuvent être une seule et même personne.

### ARTICLE 3 : Dispositions financières

**La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit** étant une régie publique non soumise à TVA, les prix indiqués tiennent compte de cette disposition et sont exprimés en euros. Le prix de l'action de formation est indiqué en euro, au prix horaire qu'il convient de multiplier par le nombre d'heures prévu pour le stage.

Un chèque de réservation correspondant à la valeur totale du stage sera joint au bulletin d'inscription par **le stagiaire** avant le démarrage de la formation et les heures de formations seront facturées dans le respect des conditions énoncées à l'**article 5**.

### ARTICLE 4 : Engagements respectifs

**Le stagiaire** s'engage à suivre la formation dans sa totalité, sauf empêchement majeur, prévus à l'**article 5**. **Le client** s'engage à régler les factures dans les délais impartis par le Trésor Public qui émet les titres exécutoires au nom de la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

**La MDC** s'engage à fournir au client et/ou au stagiaire:

Avant l'entrée en stage :

Tout document permettant au stagiaire ou au client l'accès aux informations touchant à la formation choisie.

Le cas échéant, les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de prise en charge (devis, programme détaillé, imprimé de demande de financement).

En fin de stage :

Une facture récapitulative, acquittée.

Une attestation de fin de formation

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, la MDC du Pays de Dieulefit lui fait parvenir les factures accompagnées des feuilles d'émargement.

### ARTICLE 5 : Cas d'interruption de stage et de résiliation de la convention individuelle de formation

**En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation**, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**En cas de modification par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 4**, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à treize jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée à la présente convention (voir article 7).

**En cas d'abandon du stage par le stagiaire** pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue (accident, maladie, naissance.....), le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le coût total du stage est dû et sera facturé.

**Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue**, (accident, maladie, naissance.....), le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Charge au stagiaire de présenter tout justificatif légal adapté à la situation.

### ARTICLE 6 : horaires et accueil

L'action de formation a lieu aux dates et sur une durée fixée prévues dans le calendrier des formations et communiquées via le présent bulletin. L'action se déroulera à raison de 7 heures journalières (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00), à la MDC du Pays de Dieulefit

### ARTICLE 7 : Avenants éventuels convenus avec l'accord du stagiaire (ou client)

Les points suivants pourront faire l'objet, d'un avenant en cas de modification :

modification du type de formation proposée  
modification substantielle des objectifs de la formation  
modification des durées, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

La durée totale de la formation reste fixée à la durée initialement prévue

Dans le cas où la MDC viendrait à être obligée d'ajourner une formation soit de son fait, soit de celui de l'intervenant, il pourra être proposée au stagiaire une solution de remplacement qui respectera les engagements de la MDC du Pays de Dieulefit en termes de qualitatif et quantitatif. Le stagiaire sera alors libre d'accepter ou de refuser cette solution, sans pénalité financière pour lui.

### ARTICLE 8 : Assurance

Le stagiaire et/ou le client déclare avoir contracté une assurance responsabilité civile dont la garantie s'étend à sa participation à un stage de formation.

### ARTICLE 9 : Compléments

Les présentes CGV ont pour but d'informer le client de son engagement financier. Toute information sur les contenus de la formation sont portées à la convention individuelle de formation et au règlement intérieur, portées à la connaissance du stagiaire et, le cas échéant, du client, et que ceux-ci signeront préalablement à l'entrée en formation.

### ARTICLE 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

## Renseignements / Tarifs

- **15€/h** pour les personnes n'ayant aucune prise en charge.
- **20€/h** pour les personnes prises en charge par Pôle Emploi, Uniformation...
- **21€/h** pour les artistes ou artisans pris en charge par le [FIFPL](#).
- **25€/h** pour les artistes pris en charge par l'[AFDAS](#).
- **28€/h** pour les artistes ou artisans pris en charge par le [FAFCEA](#).

Les fournitures sont incluses dans le prix du stage.  
**Stage limité à 10 participants, 5 au minimum.**

Votre place en stage est retenue à réception du bulletin ci –contre.

### Nous tenons à votre disposition :

- un programme détaillé de chaque stage.
- une aide pour votre demande de financement.

### Des compléments sur :

[www.maisondelaceramique.fr/  
formation\\_professionnels.php](http://www.maisondelaceramique.fr/formation_professionnels.php)



### Renseignements et inscriptions :

#### **MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT**

Parc de la Baume – 26 220 Dieulefit  
Tél. : 04 75 50 20 98  
[info@maisondelaceramique.fr](mailto:info@maisondelaceramique.fr)

## Fiche d'inscription

### Intitulé du stage choisi :

#### Date :

Nom : .....

Prénom : .....

Raison sociale : .....

.....

Adresse : .....

.....

CP / Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

#### Statut professionnel :

Adhérent AAF :  oui  non

Artisans Chambre de Métiers

Professions libérales

Autre précisez : .....

Date et signature : .....

#### Bulletin à retourner à :

#### **MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT**

Parc de la Baume – 26 220 Dieulefit

Avec un chèque du montant du stage pour valider votre inscription.

**Tout stage commencé est dû en totalité.**

Tél. : 04 75 50 20 98

[info@maisondelaceramique.fr](mailto:info@maisondelaceramique.fr)